Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260909-2026_07_CCAS-DE

2026-07

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du Conseil d'Administration du 09 septembre 2026

Le mercredi 09 septembre 2026, à 18 heures 00 minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 04 septembre 2026, s'est réuni sous la Présidence de Joëlle Coquillon, Vice-Présidente.

Etaient présents : Joëlle COQUILLON, Béatrice PARANTHOËN, Nathalie LE MEST, Laetitia BOURDON, Marie-Pierre LE CARLUER, Gabrielle PERRIN, Catherine GOAZIOU, Françoise LE MEST et Christelle GUIGNARD

Excusés : Eddy PENVEN et Michel LE MANAC'H

Absentes : Brigitte GOURHANT et Brigitte GUILLIMIN

Nombre des membres en exercice :	**13**
Nombre de présents :	**9**
Nombre de votants :	**9**

Secrétaire de séance : Catherine GOAZIOU

****

3. Demande de prise en charge des factures écoles

Madame s'est présentée au CCAS car elle a récemment changé de situation. En Madame s'est présentée au CCAS car elle a récemment changé de situation. En effet, à la suite d'une séparation et d'une perte d'emploi, Madame se retrouve en difficulté avec ses deux enfants en bas âge. Elle a un quotient familial de 667€ en percevant un peu plus de 700 € d'aides de la CAF. Elle travaillait auparavant en boulangerie et a perçu un peu plus de 1000€ de chômage. Elle ne perçoit pas l'APL car elle est en logement privé.

Elle a 2 enfants scolarisé en GS et en PS sur la commune de Ploubezre.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de prendre en charge 50% des factures cantine de ces enfants scolarisés sur Ploubezre pour l'année 2026-2027.

Un couple demandeur d'asile est arrivée sur la commune la semaine dernière avec deux enfants. Ils sont originaires du Congo et n'ont jamais vécu en France. Ils sont suivis par l'Amisep et sont logés lotissement Roscoq. Il est proposé la prise en charge de 50% des factures périscolaires et extra-scolaire des deux enfants scolarisés sur Ploubezre en CP et CM1 pour l'année 2026-2027.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260909-2026_07_CCAS-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de prendre en charge 50% des factures périscolaires et extra-scolaire de ces enfants scolarisés sur Ploubezre pour l'année 2026-2027.

La Vice-Présidente,

Joëlle COQUILLON

CCAS de PLOUBEZRE Côtes-d'Armor

La secrétaire,

Catherine GOAZIOU